

brèvement de quelques-unes des lacunes, à notre avis, de la Commission Massey, relativement aux passages de son rapport qui concernent la radiodiffusion. Nous savons tous cependant que la situation a beaucoup évolué depuis la présentation de ce rapport.

Même si le rapport de la Commission Massey était excellent et englobait la question de façon très complète dans les circonstances qui régnaient à ce moment-là, il y a eu trois omissions importantes du point de vue de notre parti. Premièrement, il ne mentionne pas qu'il y aurait lieu d'exiger des normes plus élevées des postes privés. Notre parti est d'avis que cette question devrait être sérieusement étudiée par le Parlement et ceux à qui il incombe d'administrer la radio au Canada. En outre, nous ne pensons pas qu'il faille accorder de permis de radio ou de télévision aux journaux, et le rapport Massey ne mentionne pas cela.

Le troisième avis qui, omis du rapport, serait précieux et nécessaire, à nos yeux, c'est que le Bureau des gouverneurs soit plus compétent. Je ne critique pas outre mesure le Bureau des gouverneurs ni les services qu'il a rendus par le passé. L'expérience de Radio-Canada dans le domaine de la radiotélédiffusion a été évolutionnaire au cours des années. Nous estimons que le Bureau des gouverneurs devrait être plus capable d'analyser et de comprendre les émissions, les méthodes administratives, et de comprendre, plus qu'elle n'a pu le faire par le passé, les difficultés techniques très complexes qui sont inhérentes aux décisions à prendre concernant la radio-télédiffusion.

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question? L'honorable député voudrait-il dire à la Chambre à quoi il songe quand il réclame ce haut degré de connaissances techniques et le reste?

M. Herridge: Nous n'irons pas jusqu'à proposer que tous les membres du Bureau des gouverneurs soient des techniciens qualifiés, mais nous croyons vraiment que tous ceux qui s'occupent de l'administration de la radio et de la télévision, dans ce pays, et qui déterminent la ligne de conduite à suivre, devraient compter parmi eux des gens qui, vu leurs connaissances techniques et leur compétence, envisagées indépendamment de l'administration directe de l'organisme, possèdent la connaissance technique voulue pour faire face à quelques-uns de ces problèmes très compliqués et très difficiles qui se posent lorsqu'il s'agit, par exemple, de la demande de permis pour deux postes dans une ville, ou des choses nécessaires pour donner à certaines régions les avantages de la radio, et autres questions de cette nature.

Nous croyons vraiment,—nous de ce groupe—que le rapport de la Commission Fowler est une étude des plus complète. Il ne m'arrive pas souvent de dire "Je", mais on en prend vite l'habitude, et, en parlant sur un tel sujet, j'aimerais bien qu'on comprenne que je parle au nom des députés de mon parti. Nous n'avons pas l'habitude de nous mettre de l'avant, en tant qu'individus, mais bien plutôt de sacrifier notre personnalité pour le bien commun.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député ressemble de plus en plus au premier ministre.

M. Winch: Il y parviendra bien un jour.

M. Herridge: Ce rapport indique que la commission a fait une étude des plus fouillée et des plus complète du sujet. Le rapport signale aussi l'appui général dont la Société Radio-Canada jouit dans notre pays. A ce propos, j'aimerais parler d'un bulletin dont, si j'ai bien compris, la publication a été reprise dernièrement et que la *Canadian Broadcasting League* a fait parvenir à mon bureau. Ce bulletin renferme un alinéa où il est question de l'appui dont jouit la Société Radio-Canada dans tout le pays et se lit ainsi:

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion, 1957, qui porte les signatures de MM. R. M. Fowler, président de la *Canadian Pulp and Paper Association*, Edmond Turcotte, ambassadeur, et James Stewart, président de la Banque canadienne du Commerce, se lit ainsi qu'il suit à la page 12:

"Le poids écrasant des témoignages que nous avons recueillis nous aurait obligés à signaler que les Canadiens veulent un régime canadien de diffusion, qu'ils tiennent à garder un caractère canadien à une partie de leurs émissions, et qu'ils sont disposés, dans de justes limites, à en faire les frais."

A ce propos, je dirai qu'on a clairement établi la valeur du travail accompli depuis des années par ceux qui ont été chargés de l'administration de la Société Radio-Canada. La deuxième affirmation du bulletin est la suivante:

Environ 245 groupements représentant plus de six millions de Canadiens ont présenté des mémoires pour exposer bien des points de vue. Cependant, voici ce qu'on lit (à la page 13):

"...on était à peu près unanime à favoriser un régime canadien de diffusion qui serait soutenu par les fonds du Trésor fédéral."

Le rapport donne la liste d'un certain nombre de groupements qui ont fait connaître leurs points de vue à la commission. Je trouve là les noms de huit groupements religieux à caractère national, puis ceux d'une dizaine d'organisations canadiennes françaises, universités ou sociétés bien connues, les noms aussi d'une dizaine de groupements ouvriers,—le Congrès canadien du travail venant en tête,—les noms encore de neuf